



**Délibération du  
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 10 décembre 2021**

**Portant sur l'opération Valrose à Nice,**

**Le conseil d'administration,**

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2021,

Considérant les financements obtenus dans le cadre du contrat d'avenir volet vie étudiante et la nécessité de démarrer l'opération permettant la construction d'une nouvelle résidence étudiante près du campus Valrose dans le cadre d'un projet commun avec l'Université Côte d'Azur,

Considérant la nécessité de disposer d'un assistant technique à maître d'ouvrage (ATMO) pour réaliser une faisabilité détaillée et un programme de l'opération, puis analyser les candidatures et les offres et enfin suivre le marché global de performance,

Considérant que le marché permettant de contracter avec un ATMO sera décomposé en parties techniques au sens du CCAG PI ;

Considérant que les parties techniques non mises en œuvre si le projet ne devait pas aboutir peuvent être abandonnées sans indemnités,

Considérant que, dans le cadre envisagé avec UCA d'une maîtrise d'ouvrage unique de ce projet portée par le Crous, le montant de ce marché pourrait être réintégré selon une clef de répartition restant à définir dans le montant global de l'opération à l'exception de la partie faisabilité qui resterait à la seule charge du Crous,

**DECIDE**

**Article un :**

La directrice générale du Crous est autorisée à lancer, attribuer et signer un marché d'ATMO.

Fait à Nice, le 10 décembre 2021

Le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 17	